



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2023

Le ministère de la Justice ouvre les portes des structures de la protection judiciaire de la jeunesse le 23 novembre

Une cinquantaine de structures de la protection judiciaire de la jeunesse seront ouvertes exceptionnellement le jeudi 23 novembre 2023, dans toute la France. Cet évènement invite les acteurs et partenaires de la justice des mineurs, les élus et la presse à découvrir les missions de la PJJ.

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ouvre exceptionnellement les portes d'une cinquantaine de ses établissements et services le jeudi 23 novembre 2023.

Partenaires, élus locaux, parlementaires, responsables des services de l'État, magistrats, avocats, journalistes, étudiants, candidats et futurs candidats aux concours du ministère de la Justice sont invités à venir rencontrer la PJJ et les équipes éducatives qui accompagnent les mineurs qu'elle prend en charge au quotidien.

Cette journée permettra de faire mieux connaître les différentes actions de la PJJ notamment son action éducative mais également le large panel de réponses judiciaires dont elle dispose pour sanctionner les actes de délinquance commis par un mineur. Vous trouverez la liste des structures ouvertes par département dans le dossier de presse.

La PJJ en quelques chiffres (données 2022)

- **131 516** jeunes suivis par la PJJ pour **208 758** mesures suivies
- **54%** sont des mesures de milieu ouvert
- **42%** sont des mesures d'investigation

ATTENTION : concernant le droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse : l'anonymat complet (physique (image/voix), patronymique, factuel...) de tous les mineurs doit être respecté. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser des informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.

*

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse